



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



*Le Ministre*  
MEN/JOUVE/07-00

*Paris, le - 1 AOUT 2007*

Le Ministre de l'Éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les Recteurs  
d'académie

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs  
d'académie, directeurs des services  
départementaux de l'Éducation Nationale

**OBJET : Développement des activités physiques et sportives dans les écoles.**

Le Président de la République s'est engagé à doubler le nombre d'heures de sport effectuées à l'école. Cet engagement concerne tout particulièrement le premier degré.

Dès l'école maternelle, et tout au long des deux cycles de l'école élémentaire, les élèves acquièrent grâce aux activités physiques et sportives, une bonne maîtrise de leur corps et apprennent à le garder en bonne santé. Les activités physiques et sportives, mises en relation avec les autres champs disciplinaires contribuent pleinement à l'objectif de mise en œuvre du socle commun de connaissances et de compétences, dans la perspective d'une éducation globale de l'enfant.

Aussi, cet engagement d'accroître le volume de l'activité sportive doit connaître une première application dans les écoles dès la rentrée de septembre.

Les horaires de l'école primaire proposent pour la plupart des domaines des minima et des maxima qui laissent aux enseignants une plage de liberté importante pour programmer leurs activités. On profitera de cette souplesse pour augmenter le volume d'activité de l'enseignement d'éducation physique et sportive, dans le cadre des projets d'école, qui pourra être porté à 4 heures hebdomadaires.

Au-delà de cette activité pendant le temps de la classe, chaque enfant doit pouvoir accéder plus facilement à une pratique personnelle hors temps scolaire, favorable à son équilibre et à son développement.

.../...

Cet objectif pourra être poursuivi dans le cadre des activités complémentaires proposées après la classe par les collectivités territoriales et les associations. Parmi elles, l'USEP devra jouer le rôle d'impulsion et d'animation qui lui est d'ores et déjà reconnu. Elle pourra ainsi contribuer au développement d'une pratique sportive facultative variée au côté des associations et clubs sportifs.

Cet objectif pourra également être poursuivi dans le cadre de l'accompagnement éducatif pour les écoles de l'éducation prioritaire, notamment celles des réseaux ambition réussite, qui doit être encouragé en s'inscrivant dans les dispositifs d'accompagnement existants.

Pour mener à bien ces orientations, les Inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale mobiliseront les conseillers pédagogiques départementaux et de circonscriptions pour qu'ils apportent toute l'aide nécessaire aux équipes enseignantes, y compris en termes de formation.

Les conseils d'école sont les mieux à même d'offrir un espace de concertation entre les équipes enseignantes, les parents d'élèves et les collectivités locales. Aussi, les directrices et les directeurs d'écoles veilleront à ce que le développement de l'éducation physique et sportive puisse s'inscrire dans un volet de leur projet, comme c'est le cas pour l'éducation artistique et culturelle.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement personnel, celui de vos inspecteurs et conseillers pédagogiques et celui de l'ensemble du corps enseignant, au service de la réussite des élèves.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'X. Darcos', with a stylized flourish at the end.

Xavier DARCOS